



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CLINIQUE MUT' :

Une victoire qui en appelle d'autre !

✉ accueil@cgtisere.org

☎ 04 76 09 65 54

📍 32 Av. de l'Europe 38030
Grenoble cedex 2

Le Tribunal Judiciaire de Grenoble par son jugement du 23 mai 2023 ordonne la désignation de deux administrateurs provisoires en lieu et place des organes sociaux existants de l'UGM-GHM.

La CGT Isère salut la décision du Tribunal Judiciaire de Grenoble d'accéder favorablement à la requête des Unions départementales de l'Isère CGT et FO, du SN2SP, de la ville de Grenoble, de la Métro, de l'Union de quartier Berriat-St Bruno Europole et des Amis des cliniques mutualistes de Grenoble en ordonnant la désignation de deux administrateurs provisoires en lieu et place des organes sociaux existant.

Ces administrateurs auront pour mission d'assurer la gestion et l'administration générale de l'établissement, d'assurer l'effectivité des remboursements dus, d'assurer une vigilance sur les conventions passées entre le GHM et d'autre entités du groupe AVEC, d'assurer le suivi des procédures en cours, de mandater un conseil propre à l'UGM-GHM et de se constituer dans les procédures judiciaires y compris pénale, présente ou à venir, en tant que de besoin.

Ils auront également a de mettre en œuvre toutes mesures propres à assurer le rétablissement financier, la reprise des activités en souffrance, à l'apaisement du climat social lié à l'organisation de la structure en tenant compte des éléments relatifs aux risques psychosociaux identifiés par l'expert du CSE.

Dans le cadre de la bataille que mène la CGT Isère depuis début 2019 contre la vente de la Clinique Mut' (UGM-GHM) à une structure privée par les responsables de la Mutuelle ADREA - désormais adossée au groupe AESIO - cette annonce est un nouveau clou dans la chaussure de Bernard Bensaid qui a racheté l'établissement en 2020.

Cette décision du Tribunal Judiciaire de Grenoble intervient 4 mois après la mise en examen de Bensaid pour « prise illégale d'intérêts par un chargé de mission de service public » et « détournement de fonds publics » par le parquet de Grenoble après le dépôt de plainte contre X pour « prise illégale d'intérêt » et « détournement de fonds », des syndicats CGT et FO en juin 2022.

Malgré les moyens considérables engagées par Bensaid pour ralentir les procédures judiciaires et mettre en échec l'enquête, malgré ses soutiens du plus haut niveau, nous continuerons la bataille pour gagner, outre la sortie de la Clinique Mut d'une gestion libérale, la reconquête des établissements de santé du bassin Grenoblois dans la sphère 100% publique avec des moyens humains et matériel pour fonctionner !

Grenoble, le 23 mars 2023

